



Licenciement suite à un refus de mutation et modification de mon

Par **pertemploi**, le **18/06/2014** à **19:20**

Bonjour,
J'ai besoin de votre aide précieuse et j'espère que vous pourrez m'éclairer car je suis perdu.
Sur mon contrat de travail il y a une clause de mobilité délimitée géographiquement et bien légale.
Suite à une réorganisation de service, on me fait part d'une mutation dans un autre département..que je refuse.
Je demande un reclassement dans le même site (mon lieu de travail).
Ils me proposent un avenant de contrat de travail mais il y a des tâches qui ne correspondent pas à ma formation (une sorte de rétrogradation dans les tâches) et donc une modification essentielle de mon contrat de travail (pourtant la catégorie d'emploi est la même).
Je refuse donc ce reclassement.
Mon employeur me licencie pour cause réelle et sérieuse en invoquant la clause de mobilité.
D'après un inspecteur du travail, le motif économique est avéré et selon lui, le licenciement ne peut être qu'économique puisqu'il y a une réorganisation.
Il pense que je devrais saisir les prud'hommes.
De plus, le fait de refuser une modification de mon contrat ne constitue pas un motif réel et sérieux.
Qu'en pensez vous???
Dans l'attente de vos réponses.

Par **Lag0**, le **18/06/2014** à **21:39**

Bonjour,
Le souci, c'est qu'avec une clause de mobilité bien valable, si vous refusez la mutation, l'employeur peut vous licencier pour faute.